

**NUMERO : 2026-003**  
**DÉCISION DU MAIRE**

Le Maire de Sarcelles,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

Vu le Code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-063 du Conseil municipal du 05 juillet 2020, reçue en sous-préfecture le 07 juillet 2020, portant délégation de pouvoir au Maire,

Vu la proposition de l'entreprise « K-WET PRODUCTION » sise au 10 place du Général Catroux, 75017 PARIS, ayant pour objet une représentation de spectacle le 13 février 2026,

Considérant les orientations de la Ville dans le domaine de la politique culturelle,

Considérant plus spécifiquement sa volonté de développement de la Culture et son souci d'accessibilité à un public le plus large possible,

Considérant l'offre culturelle 2025/2026 et l'incapacité de la Ville à mettre en place, elle-même, cette offre,

Considérant la nécessité de présenter des spectacles et des rencontres de qualité répondant aux attentes des Sarcellois,

Décide :

**Article 1** : de conclure un contrat avec l'entreprise « K-WET PRODUCTION » sise au 10 place du Général Catroux, 75017 PARIS, ayant pour objet une représentation de spectacle le 13 février 2026, pour un montant de 14 770 € TTC de prestation artistique auquel s'ajoute les défraiements repas pour un montant de 131,03 € TTC, soit un montant total de 14 901,03 € et d'autoriser la signature dudit contrat et de toute pièce annexe idoine.

**Article 2** : dit que la dépense sera imputée sur le budget communal.

Fait à Sarcelles, le 06 janvier 2026.

